

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires au 310, rue de l'Église à Donnacona, le mercredi 8 février 2017 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Serge Tremblay
Mme Isabelle Mainguy	M. Yves Walsh
Mme Johanne Minville	
Mme Lina Moisan	

M. Benoit Bisson, représentant commissaire-parent pour le secondaire
Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le primaire
Mme Stéphanie Ratté, représentante commissaire-parent pour le EHDAA

ABSENCE

M. Roger B. Plamondon

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines, Mme Marlène Bédard, directrice des Services éducatifs et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC52/16-17

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 février 2017 :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

De la séance extraordinaire du 8 février 2017

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 Questions et correspondance des élèves

4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

5.1

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

6.1 Mise en demeure – École secondaire de Donnacona

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

7.1

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

8.1

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

9.1

9.2

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 10.1
- 10.2

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 11.1
- 11.2

12. AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1
- 12.2

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monique Delisle,

Secrétaire générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC53/16-17

6.1 MISE EN DEMEURE – ÉCOLE SECONDAIRE DE DONNACONA

Considérant que la séance extraordinaire fut dûment convoquée le 3 février 2017;

Considérant qu' en vertu de l'article 86 de la LIP, le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par le directeur de l'école;

Considérant que ladite grille-matière proposée du directeur de l'école secondaire de Donnacona respectait le Régime pédagogique et doit être conforme à l'article 86 alinéas 1 et 3;

Considérant que par son refus d'adopter la grille-matière, le conseil d'établissement nuit au bon fonctionnement de l'école quant à l'organisation des services éducatifs et des ressources de l'école;

Considérant que le refus d'adopter la grille-matière est basé sur des considérations illégales;

Considérant que l'article 218.2 de la LIP accorde à la commission scolaire le pouvoir de contrôle de la légalité des décisions que peuvent prendre les écoles en matière d'orientations éducatives et pédagogiques,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

De ratifier la lettre de mise en demeure de l'école secondaire de Donnacona signée par le directeur général, monsieur Jean-Pierre Soucy, qui demandait au conseil d'établissement de revoir leur décision au plus tard le 10 février 2017;

et

D'ajourner la séance extraordinaire des commissaires au 15 février 2017 à 19 h 30 à la salle des commissaires pour l'adoption de la grille-matière par le conseil des commissaires si le conseil d'établissement ne procédait pas à son approbation dans le délai prévu dans la mise en demeure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC54/16-17

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose la levée de l'assemblée à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

AUTRES SUJETS :

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune.

4.2 Questions et correspondance du public

Monsieur Daniel Hamel, enseignant, membre du conseil d'établissement de l'ESDO et porte-parole du comité consultatif de l'école secondaire désire présenter leur position en lien avec le programme institutionnel de l'école.

Il fait un retour sur les dernières séances du C.E. et leur refus d'adopter la grille-matière.

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

Aucune.

DOCUMENT REMIS :

Aucun.